



Procédure de consultation  
FER No 08-2021

Personne responsable:  
M. Y. Forney

Date de réponse:  
14.01.2021

### **Modification de la loi sur le génie génétique (prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés)**

Depuis 2005, le Parlement a prolongé de trois fois le moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés (OGM). La dernière prolongation a reporté l'échéance de 2017 à 2021. La présente proposition souhaite reculer l'échéance jusqu'au 31 décembre 2025 afin de se donner du temps supplémentaire pour examiner la meilleure manière de répondre aux questions juridiques qui se posent actuellement dans le domaine des nouvelles techniques de modification génétique.

Notre Fédération tient à rappeler en préambule qu'elle avait pris position en février 2009 sur cette question. A cette époque, elle s'était prononcée en faveur d'une prolongation du moratoire conditionné cependant aux conclusions du programme national de recherche (PNR 59) sur l'utilité et les risques de dissémination des plantes génétiquement modifiées. Comme cela a été dit à l'époque, «sa position ne constitue en aucun cas une condamnation des OGM. Au contraire, c'est afin de permettre la poursuite de la recherche, puis sa mise en application dans les meilleures conditions possibles qu'il convient de comprendre sa réponse».

Depuis lors, comme souligné au premier paragraphe, le moratoire a été prolongé à plusieurs reprises et la situation n'a pas bougé en la matière malgré les conclusions du PNR 59. En effet, cette enquête scientifique d'envergure a conclu de la manière la plus nette que les essais pratiqués en Suisse ne donnent aucune indication quant à des risques pour l'environnement et pour la santé. Sur le principe, notre Fédération est d'avis qu'il n'y a pas lieu de retarder le développement d'une technologie prometteuse et porteuse d'espoir pour non seulement lutter contre la faim dans le monde, mais aussi pour assurer la viabilité alimentaire de la population helvétique à l'avenir. Le génie génétique fait progresser la productivité du secteur agricole et les plantes nécessitent moins de produits phytosanitaires, ce qui est une source d'économies pour les agriculteurs. L'environnement bénéficie en plus d'une production responsable et d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre de par la diminution de carburant émis dans l'atmosphère. Il ne faut pas oublier non plus que la loi sur le génie génétique, mise en vigueur en 2004, est l'une des plus sévères au monde. Elle offre la liberté de choix aux consommateurs et garantit une utilisation responsable du génie génétique dans l'agriculture et l'alimentation.

D'une manière générale, notre Fédération souligne que les moratoires ne sont pas bénéfiques à l'économie. Ils barrent la route au développement de nouvelles technologies et à l'innovation et envoient un signal négatif au monde suisse de la recherche. La voie la plus juste consiste à encourager l'innovation et non de maintenir dans l'immobilisme le génie génétique avec la prolongation d'un moratoire. Prolonger indéfiniment le moratoire revient à donner raison aux

opposants du génie génétique, interdiction que le souverain avait d'ailleurs refusée en 1998. Il est donc important de tenir compte de ce verdict et de résoudre le problème plutôt que de le repousser.

Si notre Fédération salue la volonté actuelle de clarification du cadre juridique, elle regrette que ce processus n'ait pas fait l'objet d'études approfondies lors des précédentes prolongations du moratoire, notamment dans une perspective de comparaison internationale. Le temps perdu est précieux et parfois, la prudence helvétique, n'est pas bénéfique à l'innovation.

En conclusion, notre Fédération s'oppose à une prolongation du moratoire sur la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés. Une telle prolongation affaiblirait l'économie et le pôle scientifique suisse et éroderait les efforts entrepris en vue d'assurer dans l'avenir un approvisionnement alimentaire à une population mondiale en constante progression. Contrairement à ce que l'on pense, la Suisse est pourvue d'une législation efficace en termes de génie génétique vert et celle-ci apporte sécurité, tant pour l'environnement que pour l'humain. Il est temps d'avancer en la matière car les technologies modernes ont un important potentiel de développement qui doit être encouragé.